

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 43 (1972)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P24

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIIIe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 12 Décembre 1972

SOMMAIRE

M. François Lachat, nouveau secrétaire permanent de l'ADIJ — Souvenirs en arpèges, trilles et contrepoints, 1919-1922 : le temps des hussards et des cénobites — Les travaux du Comité central de l'ADIJ — Bonne Année

M. François Lachat, nouveau secrétaire général permanent de l'ADIJ

Cliché ADIJ No 689



M. François Lachat

Ainsi que la presse quotidienne l'a déjà annoncé, c'est M. François Lachat, de Bonfol, âgé de 30 ans, licencié en lettres et en droit de l'Université de Fribourg, député au Grand Conseil, que le Comité de l'ADIJ a nommé le 13 décembre 1972 au nouveau poste de secrétaire général. M. Lachat, comme les trois autres candidats à ce poste, a eu l'occasion de s'exprimer devant le Comité central de l'ADIJ pour dire en particulier de quelle manière il concevait la tâche de secrétaire permanent de notre association, et il vaut la peine de reprendre quelques-unes de ses déclarations.

M. Lachat a tout d'abord affirmé : « Il faut que l'ADIJ devienne toujours plus, et cela dans tous les domaines, un interlocuteur valable lors des différentes consultations et un facteur d'unité et de développement du Jura. Pour cela, il faut que l'ADIJ, par l'intermédiaire de son bureau renforcé par le secrétariat, commence par entamer une vaste campagne de recrutement. Mais si l'on veut que cette campagne ait le succès escompté, il faut absolument que l'ADIJ, en contrepartie, offre des services, des services répondant à la diversification des membres actuels et potentiels de votre association. »

M. Lachat a ensuite préconisé des prises de contacts entre l'ADIJ et chacune des communes jurassiennes, après avoir rappelé que 132 d'entre elles (sur 145) sont déjà membres de notre association. Le secrétariat pourrait prendre toute une série d'initiatives : élaboration de mémentos-commentaires sur la loi sur les constructions ou le projet de régionalisation, organisation de cours de perfectionnement pour secrétaires et receveurs communaux, de concertations entre maires, mise sur pied d'un ser-